MAIRIE DE KALALE
REPUBLIQUE DU BENIN
BP :01 Kalalé
Tél : (00229) 23 63 52 04
Mail : contact.kalae@mairie.bj

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National

Nom de l'Autorité contractante : ***Mairie de Kalalé***

Objet : ***Aménagement/traitement de points critiques des pistes : axes Gnel Dadahou-Djilidjalaré, Gnel Gouissa- Gnel Djowouro et Djilidjalaré - embranchement kricoubé ; axe Dunkassa-Gnel-pola long de 5 Km et 5km de l'Axe Kibia-Kourel en trois (03) lots.***

Référence SIGMAP : ***T_ST_118819***

Avis n° : **AAON N°59/03/MC-KAL/SE/PRMP/SP-PRMP/2026 du** 05/05/2026

CMP - KALALE
BON A LANCER

Identification de la procédure : *AOON*

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de *la* ***commune de Kalalé*** publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le *04 Février 2025*.

2. La ***commune de kalalé*** *a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget* des fonds FADeC COSO, afin de financer ***la protection sociale des groupes vulnérables***, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché ***aménagement/traitement de points critiques des pistes : axes Gnel-Dadahou-Djilidjalaré, Gnel Gouissa- Gnel Djowouro et Djilidjalaré - embranchement kricoubé ; axe Dunkassa-Gnel-pola long de 5 Km et 5km de l'Axe Kibia-Kourel***.

3. La **commune de Kalalé** sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- ✓ **Lot 01 : Piste :*« axes Gnel Dadahou-Djilidjalaré, Gnel Gouissa- Gnel Djowouro et Djilidjalaré - embranchement kricoubé » : traitement de quelques points critiques à travers le reprofilage de la piste ou la construction d'ouvrages de franchissement sur les axes Gnel Dadahou-Djilidjalaré, Gnel Gouissa- Gnel Djowouro et Djilidjalaré - embranchement kricoubé ;***
- ✓ **Lot 02 : Piste :« axe Dunkassa-Gnel-pola » *5,00km : traitement des points critiques sur la piste Dunkassa-Gnel-pola à travers la réalisation de quelques ouvrages de franchissement ;***
- ✓ **Lot 03 : Piste :« l'Axe Kibia-Kourel » 5,00 km :** aménagement de l'axe Kibia-Kourel.

Le délai d'exécution est de six (06) mois pour chaque lot (non cumulatif) à compter de la date de remise de l'ordre de service de démarrer les travaux.

BN : Un soumissionnaire peut être attributaire de tous les trois (03) lots dès lors qu'il dispose des qualifications techniques et financières distincts pour exécuter les travaux prévus sur chacun des lots. Les variantes techniques ne sont pas prises en considération.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

➢ **Capacité technique et expériences :**

- être une entreprise exerçant dans le domaine de BTP ou groupement solidaire exerçant dans le domaine de BTP régulièrement immatriculée (s) justifiée par le Registre de Commerce ou les statuts ;
- avoir exécuté en tant qu'entreprise principale ou sous-traitant ou cotraitant au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025) et de l'année en cours (2026) au moins deux (02) marchés d'aménagement des pistes rurales ou réalisation des ouvrages de franchissements pour un montant minimum chacun égal à :
  - **vingt un millions six cent dix mille cent soixante-dix (21 610 170) FCFA hors taxes pour le lot1 ;**
  - **trente millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent soixante-seize (30 974 576) FCFA hors taxes pour le lot2 ;**
  - **dix-neuf millions six cent cinq mille six cent vingt-neuf (19 605 629) FCFA hors taxes pour le lot3 ;**

CCMP KALALE
BON A LANCER

justifiées par des attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'État ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé.

- le candidat doit disposer du personnel qualifié et de matériel adéquat tels que décrit dans la sous-section C des critères d'évaluation et de qualification ;
- le candidat doit proposer, une méthodologie d'exécution des travaux et un planning d'intervention daté, signé et cacheté pour chaque lot.

➢ **Capacité financière** :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen (**en hors taxes**) des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025), au moins égal à :
  - trente un million sept cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante un **(31 779 661)** F CFA pour le **lot 1** ;
  - quarante-cinq millions cinq cent cinquante mille huit cent quarante-huit **(45 550 848)** F CFA pour le **lot 2** et

- vingt-huit millions huit cent trente un mille huit cent huit (**28 831 808**) FCFA pour le **lot 3**.

Justifiés par les états financiers établis dans les formes prescrites à l'annexe A-3-2.

- Disposer des avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits justifiés par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée ou ayant un répondant en République du Bénin à hauteur de :
  - huit millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent soixante-seize (**8 474 576**) F CFA pour le **lot 1 ;**
  - douze million hit cent quarante-six huit cent quatre-vingt-treize (**12 146 893**) F CFA pour **le lot 2 ;**
  - sept millions six cent quatre-vingt-huit quatre cent quatre-vingt-deux (**7 688 482**) FCFA pour le **lot 3.**

NB : Les exigences du chiffre d'affaires moyen et celles de la capacité financière ne sont pas cumulatives.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

➢ **Capacité technique et expériences** :

- être une entreprise exerçant dans le domaine de BTP ou groupement solidaire exerçant dans le domaine de BTP régulièrement immatriculée (s) justifiée par le Registre de Commerce ou les statuts ;
- le candidat doit disposer du personnel qualifié et de matériel adéquat tels que décrit dans la sous-section C des critères d'évaluation et de qualification.
- le candidat doit proposer, une méthodologie d'exécution des travaux et un planning d'intervention daté, signé et cacheté pour chaque lot.

COPIE LEGALE DELIVREE POUR ETRE DONNEE EN NANTISSEMENT

➢ **Capacité financière** :

- Fournir le bilan d'ouverture certifié pour les entreprises naissantes ;
- Fournir les états financiers certifiés des années d'existence établis dans les formes prescrites à l'annexe A-3-2 ;
- Fournir la preuve d'une assurance des risques professionnels portant l'objet du marché et **couvrant le délai d'exécution de chaque lot** d'une valeur hors taxes de :
  - vingt-neuf millions deux cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-huit **(29 237 288)** FCFA pour le **lot 1** ;
  - quarante un millions neuf cent six mille sept cent quatre-vingt **(41 906 780)** FCFA pour le **lot 2** et
  - vingt-six millions cinq cent vingt-cinq mille deux cent soixante-trois **(26 525 263)** F CFA pour le **lot 3** :
- Disposer des avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits justifiés par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée ou ayant un répondant en République du Bénin à hauteur de :

- huit millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent soixante-seize (**8 474 576**) F CFA pour le **lot 1 ;**
- douze million hit cent quarante-six huit cent quatre-vingt-treize (**12 146 893**) F CFA pour **le lot 2** ;
- sept millions six cent quatre-vingt-huit quatre cent quatre-vingt-deux (**7 688 482**) FCFA pour le **lot 3**.

NB : L 'expérience générale et les expériences similaires dans les BTP du personnel aussi bien pour les anciennes que les nouvelles seront justifiées par leurs diplômes, Curriculum Vitae (CV), attestations de travail légalisées et cartes d'identités nationales ou CIP respectives légalisées.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Le délai d'exécution est de ***six (06) mois*** *pour chaque lot (non cumulatif).*

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de *la Personne responsable des marchés publics;* e-mail : *prmp.kalale@mairie.bj* et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics Mairie de Kalalé à l'adresse mentionnée ci-après : **mairie de Kalalé, rez-de chaussé de l'hôtel de ville aile gauche troisième bureau** : Téléphone **: 00229 019 776 1214 / 019 529 3640**; BP 01 Kalalé, de 8 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures (GMT+1).

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 07/07/2026. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics Mairie de Kalalé à l'adresse mentionnée ci-après : **mairie de Kalalé, rez-de chaussé de l'hôtel de ville aile gauche troisième bureau**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste normale *ou* être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de chacune des offres sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : mairie de Kalalé, rez-de chaussé de l'hôtel de ville aile gauche troisième bureau : Téléphone : **00229 019 776 1214 / 019 529 3640**, e-mail : prmp.kalalemairie@bj ; BP 01 Kalalé, au plus tard le 24/07/2026 à **10 heures** (GMT+1) précises. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **salle de délibération de l'hôtel de ville de Kalalé, située au 1er étage, le même jour à partir de 10heures 30 minutes (GMT+1).**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :

- **deux cent cinquante-quatre mille deux cent trente-sept (254 237) F CFA pour le lot 1 ;**
- **trois cent soixante-quatre mille quarante-cent-sept (364 407) F CFA pour le lot 2 ;**
- **deux cent trente mille six cent cinquante-cinq (230 655) FCFA pour le lot 3.**

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres ;

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de ***quatre-vingt-dix (90)* jours** calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées **par lot** sous peine de rejet.

CCMP - KALALE BONALANGER

La Personne responsable des marchés publics.

DEPARTEMENT DU BORGOU COMMUNE DE KALALE LA PRMP

Mêmatanhou Espéra SARE
Commune de Kalalé